



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 08 janvier 2019

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 08 janvier 2019 à 20 heure 00.

Ordre du jour

Séance publique

Direction Générale

1. *AL - 172 - Désistement de M. Marc MARION de la présidence du CPAS - Avenant au pacte de majorité - Approbation.*

Fait à Tellin, le 28 décembre 2018

Par le Collège Communal,

LAMOTTE A.

La Directrice générale



DEGEYE Y.

Le Bourgmestre



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 08 janvier 2019

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le **08 janvier 2019 à 20 heure 30**.

Ordre du jour

Séance publique

Direction Générale

1. *MR-172 Prestation de serment de Monsieur Rudy MOISSE, Président C.P.A.S en tant que membre du Collège Communal.*

Séance à huis clos

Fait à Tellin, le 28 décembre 2018

Par le Collège Communal,

LAMOTTE A.

La Directrice générale



DEGEYE Y.

Le Bourgmestre